

DÉLIBÉRATION N° CA 18-09 DU 12 JANVIER 2018
relative à la délégation des attributions du conseil à la Directrice générale

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment ses articles L.213-8-1, L.213-8-2, L.213-9-1, L.2013-9-2, R.213-39 et R.213-40,
- Vu l'article 194 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Vu la délibération n°17-35 du 14 novembre 2017 déléguant des attributions du conseil à la Directrice générale,
- Vu le dossier de la réunion du conseil d'administration du 12 janvier 2018.

DÉLIBÈRE

Article unique

L'article 1, II. 1°, b) de la délibération n°17-35 du 14 novembre 2017 déléguant des attributions du conseil à la Directrice générale est complété par le 4^{ème} alinéa suivant :

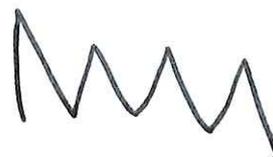
- o 20 M€ pour les aides agricoles encadrées par les conventions-cadre relatives à la gestion en paiement associé par l'ASP signées entre l'Agence, l'ASP et les régions.

La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie



Patricia BLANC

Le Président
du conseil d'administration



Michel CADOT